



Mettre fin à un CDD en tant que contractuelle fonction publique h

Par **elodie3549**, le **23/10/2013** à **12:36**

Bonjour,

Voici un topo de ma situation! :

Contractuelle dans la fonction publique hospitalière, mon CDD arrive à échéance aujourd'hui et je peux en signer un nouveau demain pour une durée d'un mois. Ce nouveau contrat était prévu depuis cet été (mon arrivée sur ce poste) et a été prêt au dernier moment(ce matin). Hier soir j'ai eu un appel d'une structure où j'avais postulé, qui est intéressé par mon profil et me propose de commencer le 3 novembre pour un CDD de 9 mois. Je suis dans une position délicate puisque mon contrat d'un mois était prévu depuis mon premier CDD. Je suis en droit de ne pas le signer seulement cela mettrait à mal mon équipe puisque mon planning est prévu jusqu'à fin novembre.

Alors, je voulais savoir si j'étais en droit de signer mon contrat demain, d'informer l'équipe pour qu'ils aient le temps de trouver une solution et de mettre fin à mon contrat sachant que j'aurais normalement une période d'essai de huit jours.

Merci pour votre réponse
Cordialement

Par **P.M.**, le **23/10/2013** à **13:32**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

A priori, vous ne pouvez pas avoir une nouvelle période d'essai si c'est un poste que vous avez déjà occupé mais je pense que vous pourriez rompre le CDD de droit public en respectant le préavis...